



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**SAS Éoliennes de la Sabline
Communes de VILLIERS LE ROUX et LA MAGDELEINE**

Le préfet de la Charente prescrit, à la demande de la SAS Éoliennes de la Sabline et conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement, l'ouverture d'une consultation du public par voie électronique du 14 septembre 2026 au 14 décembre 2026.

Le dossier, déposé le 26 février 2026 puis déclaré complet et recevable le 16 juin 2026, est préalable à l'autorisation environnementale concernant la création d'un parc éolien comprenant un poste de livraison ainsi que trois éoliennes sur les communes de VILLIERS LE ROUX et LA MAGDELEINE. Le projet est soumis à évaluation environnementale.

Le maître d'ouvrage est la SAS Éoliennes de la Sabline située au 29 rue des Trois-Cailloux 80000 AMIENS. Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de Madame Audrey COLLET – (06.99.39.51.19– acollet@h2air.fr).

Le public peut prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7583/>

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Service.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès du bureau de l'environnement de la préfecture de la Charente. La demande est faite du 14 septembre 2026 au 10 décembre 2026 inclus à : pref-rdv-parc-eolien-sabline@charente.gouv.fr

Sont désignés par le tribunal administratif de POITIERS : Monsieur Serge MANCEAU, fonctionnaire territorial en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jacky MICHAUD, fonctionnaire territorial en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public peut formuler ses observations et propositions :

- **par voie électronique** sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7583/>
- **par voie postale** à l'attention de Monsieur MANCEAU, commissaire enquêteur, mairie de VILLIERS-LE-ROUX, 1 route des Ecoliers Le Bourg – 16240 VILLIERS-LE-ROUX.
- **lors des permanences** tenues par Monsieur MANCEAU, en mairie de Villiers le Roux – 1 route des Ecoliers Le Bourg – 16240 VILLIERS-LE-ROUX, le 06 octobre 2026 de 14h à 17h et en mairie de La Magdeleine – 1 Le Bourg – 16240 LA MAGDELEINE, le 17 novembre 2026 de 14h à 17h.

Monsieur MANCEAU organisera deux réunions publiques à la salle des fêtes de VILLIERS-LE-ROUX :

- une réunion d'ouverture le 16 septembre 2026 à 16h
- une réunion de clôture le 03 décembre 2026 à 16h

Toute personne peut prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an sur le site précité.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

Angoulême, le **20 AOUT 2026**

P/ le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jean-Charles JOBART